

Fraude bancaire : les réflexes de la première heure

À garder près de vous, ou en photo dans votre téléphone (chapitre 5 du livre).

La règle qui protège de presque tout : votre banque ne vous demandera jamais un code, de valider une opération pour « l'annuler » ou de déplacer votre argent vers un « compte sécurisé ». Je raccroche, et je rappelle moi-même le numéro habituel de ma banque.

1. Faire opposition, tout de suite

- ☐ Appeler le service d'opposition de ma banque (numéro au dos de la carte ou dans l'application), jamais un numéro reçu par SMS ou par appel.
- ☐ Noter l'heure de la demande d'opposition.
- ☐ Bloquer aussi l'accès à l'application ou changer le mot de passe si je l'ai communiqué.

2. Garder les preuves

- ☐ Captures des SMS, courriels, numéros appelants et horaires.
- ☐ Ce que la personne a dit, écrit tant que c'est frais.
- ☐ Le relevé de compte avec les opérations en cause.

3. Contester par écrit, sans attendre

- ☐ Paiement que je n'ai pas autorisé : le signaler à la banque sans tarder, au plus tard 13 mois après le débit. La banque rembourse en principe au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant (lettre 1).
- ☐ Virement validé moi-même à la demande d'un faux conseiller : il peut être jugé non autorisé, la banque doit alors rembourser sauf négligence grave qu'elle doit prouver. Réclamation écrite, puis médiateur de la banque (lettre 2) : rien n'est automatique.
- ☐ Carte perdue ou volée : au plus 50 € à ma charge avant l'opposition ; aucune franchise si les données ont été détournées sans perte ni vol.

4. Signaler et porter plainte

- ☐ Perceval : fraude à la carte bancaire sur internet.
- ☐ THESEE : plainte en ligne pour certaines escroqueries sur internet.
- ☐ Pharos : contenu illicite. Info Escroqueries : pour se faire conseiller.
- ☐ Plainte au commissariat ou à la gendarmerie, et copie jointe à la contestation.

Ne pas avoir honte, ne pas attendre : plus la contestation est rapide, plus le dossier est solide.

Fiche compagnon de « Votre argent, sans vous faire avoir », Benjamin Laurent. Informations générales, règles en vigueur au 1er octobre 2026 : elles ne remplacent pas un conseil personnalisé. Libre de reproduction pour un usage personnel.